



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPES interne national à affectation locale à Mayotte (CNAL interne Mayotte)

Section : Sciences de la vie et de la Terre

Option :

Rapport de jury présenté par :

M. Joseph SEGARRA, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
Président du jury

SOMMAIRE

Introduction	3
Présentation du concours et de ses modalités.....	4
Programme des épreuves – session 2025	8
Données statistiques – session 2025	10
Épreuve écrite d’admissibilité.....	14
Épreuve orale d’admission : épreuve d’entretien avec le jury	27
Remerciements	34

INTRODUCTION

Le concours interne en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire (CAPES) national à affectation locale (CNAL) à Mayotte a été institué pour les sessions 2021 à 2023 par le décret n°2021-110 du 3 février 2021 et prorogé pour les sessions 2024 à 2026 par le décret n°2023-928 du 7 octobre 2023. La section sciences de la vie et de la Terre est ouverte depuis la session 2022.

Pour s'inscrire au concours, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- détenir 120 crédits du système européen d'unités d'enseignement au titre d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme reconnu équivalent ;
- justifier d'une durée de trois ans d'exercice de services publics.

Les candidats admis au concours sont affectés en tant que stagiaires dans l'académie de Mayotte et suivent une formation professionnalisante de deux années au centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) à Mayotte. À l'issue du stage, les professeurs sont titularisés et se voient délivrer le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

L'objet du présent rapport est de réaliser un **bilan des épreuves** de la session 2025 et de formuler des **conseils aux candidats** des sessions ultérieures. Les épreuves d'admissibilité et d'admission sont commentées de façon à préciser les critères d'évaluation sur la forme et le fond ainsi que les attentes du jury. La **lecture du rapport** peut ainsi contribuer à **améliorer les chances de succès des candidats** soucieux de se préparer avec le sérieux qu'exige le désir de devenir enseignant.

Au titre de la session 2025, huit postes étaient proposés, cinq ont été pourvus à l'issue des épreuves d'admission. Le jury **félicite les candidats admis** au titre de la session 2025. Ils ont su utiliser leur expérience à bon escient et faire part d'une motivation étayée pour embrasser la carrière d'enseignant.

PRESENTATION DU CONCOURS ET DE SES MODALITES

Textes règlementaires publiés au Journal Officiel de la République Française (JORF)

JORF du 4 février 2021 – texte n°27

Décret n°2021-110 du 3 février 2021 fixant des modalités temporaires de recrutement des professeurs certifiés affectés à Mayotte

JORF du 16 février 2021 – texte n°4

Arrêté du 8 février 2021 relatif aux diplômes et titres permettant de se présenter au concours externe et au concours interne organisés en application du décret n°2021-110 du 3 février 2021 fixant des modalités temporaires de recrutement des professeurs certifiés affectés à Mayotte

JORF du 16 février 2021 – texte n°5

Arrêté du 11 février 2021 fixant les modalités d'organisation d'un concours externe et d'un concours interne de recrutement de professeurs certifiés en application du décret n°2021-110 du 3 février 2021 fixant des modalités temporaires de recrutement des professeurs certifiés affectés à Mayotte

JORF du 8 octobre 2023 – texte n°5

Décret n°2023-928 du 7 octobre 2023 prorogeant les modalités de recrutement dérogatoires des professeurs certifiés et des professeurs des écoles à Mayotte.

Définition des épreuves

Extraits de l'arrêté du 11 février 2021 fixant les modalités d'organisation d'un concours externe et d'un concours interne de recrutement de professeurs certifiés en application du décret n°2021-110 du 3 février 2021 fixant des modalités temporaires de recrutement des professeurs certifiés affectés à Mayotte

ANNEXE II - ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE

Section sciences de la vie et de la Terre

A. – Épreuves d'admissibilité

L'épreuve comporte deux parties :

- une composition ;
- une étude de documents.

Elle porte sur les sciences de la vie et sur les sciences de la Terre.

Les candidats consacrent à chacune des parties le temps qui leur convient, dans la limite de l'horaire global imparti.

Chaque partie compte pour moitié dans la notation.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

Le programme de l'épreuve est celui des classes des collèges et des lycées d'enseignement général et technologique.

B. – Épreuve d'admission

Épreuve d'entretien.

L'épreuve est décrite en annexe III.

Durée totale de l'épreuve : une heure. Coefficient 1.

ANNEXE III
ÉPREUVE D'ENTRETIEN DU CONCOURS INTERNE

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète. Elle prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier n'est pas noté.

I. – Composition du dossier de RAEP.

Le dossier comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, notamment dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face-à-face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre

des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

dimension des marges :

droite et gauche : 2,5 cm ;

à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ; – sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples.

Pour une même section et, éventuellement, option, le jury peut ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

II. – Déroulement de l'épreuve.

Durée de préparation de l'épreuve : trente minutes.

Durée totale de l'épreuve : soixante minutes maximum. L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve.

– Première partie.

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier (dix minutes maximum) suivi d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier et, le cas échéant, d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

B. – Seconde partie.

Elle comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée, ou toute autre activité professionnelle s'y rapportant.

Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Cet entretien comprend un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité au sein du système éducatif français et de ses particularités à Mayotte.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Lorsque la section du concours comporte plusieurs champs ou domaines disciplinaires, le jury peut déterminer un sujet en relation avec un champ ou domaine disciplinaire non abordé par le candidat au sein de son dossier de RAEP. De même, pour ces sections, l'entretien avec le jury peut, le cas échéant, être étendu au champ ou au domaine disciplinaire non abordé par le sujet choisi, ainsi qu'aux relations qui s'établissent entre eux.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : dix minutes maximum ; entretien avec le jury : vingt minutes maximum).

Tableau récapitulatif des épreuves du CNAL interne de SVT pour Mayotte

	Définition des épreuves	Durée	Coefficient
Épreuve d'admissibilité	Composition et étude de documents	5 heures	1
Epreuve d'admission	Entretien	<i>Préparation: 30 minutes</i> Exposé et entretien : 1 heure	1

PROGRAMME DES EPREUVES – SESSION 2025

Le programme du concours est fondé sur les programmes en cours de validité dans l'enseignement secondaire mentionnés ci-dessous.

Les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées au niveau Licence.

Les textes qui cadrent les examens certificatifs où les sciences de la vie et de la Terre sont impliquées font partie du programme du concours (diplôme national du brevet, épreuves terminales du baccalauréat : évaluation des compétences expérimentales, épreuve écrite du baccalauréat de la voie générale, épreuve du grand oral).

Il est rappelé aux candidats qu'ils se doivent de connaître le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Les programmes de sciences de la vie et de la Terre du collège

o le programme de sciences et technologie pour le cycle 3

Arrêté du 15-6-2023 - JO du 21-6-2023 et BOEN n° 25 du 22 juin 2023 - NOR : MENE2314101A

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel-101_annexe_ok.pdf

o le programme de sciences de la vie et de la Terre pour le cycle 4

Arrêté du 17-7-2020 - J.O. du 28-7- 2020 et BO n°31 du 30 juillet 2020 - NOR : MENE2018714A

https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/89/1/ensel714_annexe3_1312891.pdf

Les programmes de sciences de la vie et de la Terre (SVT) du lycée de la voie générale

o le programme de SVT de la classe de seconde

Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 et B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019 – NOR MENE1901647A

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/00/8/spe647_annexe_1063008.pdf

o le programme d'enseignement scientifique de la classe de première

Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 et B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019 - NOR MENE1901573A modifié par l'arrêté du 30-5-2023 - JO du 17-6-2023 et B.O. n°25 du 22 juin 2023 - NOR : MENE2312806A

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel806_annexe.pdf

o le programme d'enseignement scientifique de la classe terminale

Arrêté du 19-7-2019 - J.O. du 23-7-2019 et B.O. spécial n° 8 du 25 juillet 2019 - NOR : MENE1921241A modifié par l'arrêté du 30-5-2023 - JO du 17-6-2023 et BO n°25 du 22 juin 2023 - NOR : MENE2312807A

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel807_annexe.pdf

o le programme d'enseignement de spécialité de sciences de la vie et de la Terre de la classe de première

Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 et B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019 – NOR MENE1901648A

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/54/2/spe648_annexe_1063542.pdf

o le programme d'enseignement de spécialité de sciences de la vie et de la Terre de la classe terminale

Arrêté du 19-7-2019 - J.O. du 23-7-2019 et B.O. spécial n° 8 du 25 juillet 2019 – NOR : MENE1921252A
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/11/4/spe252_annexe_11_59114.pdf

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015 MENESR - DGESCO A1-2
https://cache.media.education.gouv.fr/file/17/45/6/Socle_commun_de_connaissances_de_compences_et_de_culture_415456.pdf

Les textes relatifs aux examens (DNB et BAC)

o pour le diplôme national du brevet (DNB)

<https://eduscol.education.fr/716/les-epreuves-du-dnb>

o pour le baccalauréat

<https://eduscol.education.fr/727/detail-des-epreuves-du-baccalaureat-general>

Les compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Arrêté du 1-7-2013 – J.O. du 18-7-2013 et BO n°30 du 25-7-2013 – NOR : MENE1315928A
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027721614&dateTexte=&categorieLien=id>
<https://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

Les compétences professionnelles communes à tous les métiers du professorat, sont définies dans l'arrêté du 1^{er} juillet 2013, dont le référentiel a été publié au Journal Officiel du 18 Juillet 2013 et dont l'introduction est rappelée ci-dessous :

« Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'école. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école, qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination. [...] En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité. »

DONNEES STATISTIQUES – SESSION 2025

Données récapitulatives des épreuves de la session 2025 et des sessions antérieures

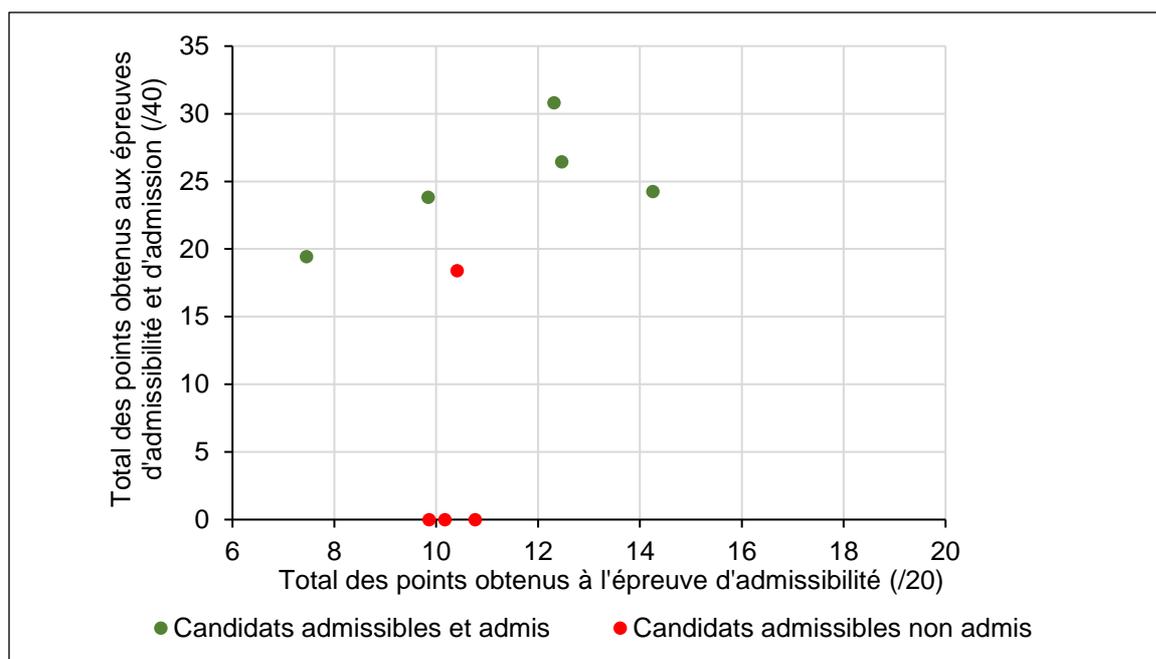
Les notes aux épreuves sont données sur 20 points.

	2025	2024	2023	2022
Nombre de postes offerts	8	8	8	5
Nombre d'inscrits	26	23	32	23
ADMISSIBILITE				
Nombre de présents à l'épreuve écrite	11	15	13	13
<i>% des inscrits</i>	42 %	65 %	41 %	57 %
Note minimale de l'épreuve écrite	1,5	4,9	4,13	5,73
Note maximale de l'épreuve écrite	14,25	13,71	14,05	17,83
Ecart-type de l'épreuve écrite	3,39	2,33	3,22	3,61
Moyenne des candidats présents à l'épreuve écrite	9,50	8,90	9,34	11,44
Moyenne des admissibles	10,83	9,7	10,79	12,44
Barre d'admissibilité	7,45	7,75	7,00	7,41
Nombre d'admissibles (% des présents)	9 82 %	12 80 %	10 77 %	11 85 %

ADMISSION				
Nombre de candidats présents à l'oral	6*	11*	8*^	9*
<i>nombre Mayotte</i>	5	10	8	8
<i>nombre métropole</i>	1	1	0	1
Note minimale de l'épreuve d'entretien (oral)	8	6,5	9	6
Note maximale de l'épreuve d'entretien (oral)	18,5	16	17	15
Ecart-type de l'épreuve d'entretien	3,34	2,95	2,53	3,23
Moyenne de l'épreuve d'entretien	12,75	12,50	11,88	10,67
Moyenne aux deux épreuves (écrite et orale) des candidats présents à l'oral	9,67	11,54	11,18	11,38
Moyenne aux deux épreuves (écrite et orale) des candidats admis	12,48	11,60	11,18	13,09
Barre d'admission	9,73	9,76	8,50	10,01
Nombre de candidats admis	5	8	8	5

* candidat(s) absents à l'épreuve d'admission en raison d'une admission au CAPES interne de SVT de la session de la même année

^ candidat absent pour d'autres raisons.



Total de points des candidats après les épreuves d'admission en fonction du total de points obtenus à l'admissibilité.

Chaque point représente un candidat. Les candidats absents aux épreuves orales d'admission ont un total de points égal à 0.

Genre des candidats inscrits, admissibles et admis

Genre	nombre d'inscrits	nombre d'admissibles	nombre d'admis
Femme	12	4	2
Homme	14	5	3
Total	26	9	5

Statut des candidats inscrits, admissibles et admis

Statut professionnel des candidats	Nombre d'inscrits	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis
Agent Fonction Publique Etat autres ministères	1	1	
Personnel enseignant non titulaire fonction publique	1	1	
Agent Non titulaire du MEN	24	8	5
<i>Assistant d'éducation</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Contractuel 2nd degré</i>	<i>22</i>	<i>7</i>	<i>4</i>
<i>Contractuel enseignant supérieur</i>	<i>1</i>		
Enseignant Titulaire MEN	1		
<i>Professeur des écoles</i>	<i>1</i>		

Académies de provenance des candidats

Académie	nombre d'inscrits	nombre d'admissibles	nombre d'admis
La REUNION	1	1	0
MAYOTTE	22	7	4
NANTEs	1	1	1
NORMANDIE	1		
VERSAILLES	1		
Total	26	9	5

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

COMMENTAIRES

L'épreuve d'admissibilité du CNAL interne de SVT pour Mayotte est constituée par deux exercices :

- une **composition** sous la forme d'un sujet de **synthèse** ;
- une **analyse de documents** guidée par une question globale et/ou des questions ponctuelles.

Les deux parties comptent chacune pour la moitié de la note attribuée à l'épreuve.

Le sujet de la session 2025 peut être consulté sur le site devenir enseignant du ministère de l'éducation nationale (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr>) dans la rubrique consacrée aux sujets des épreuves et aux rapports de jury.

1. Composition sur un sujet (exercice 1) : éléments de correction et commentaires

Le sujet proposé en 2025 était le suivant :

Datation géologique et échelle chronostratigraphique

L'échelle chronostratigraphique organise les événements géologiques à l'échelle mondiale sur la base de leur âge à l'aide de différentes données. Ces dernières sont obtenues par une diversité de méthodes de datation fondées sur des principes distincts.

Vous présenterez les méthodes de datation géologique, leurs principes et leurs limites permettant d'une part de donner un âge à différents objets ou événements géologiques et d'autre part de reconstituer des chronologies d'évènements géologiques. Vous expliquerez également les principes de l'établissement d'une échelle chronostratigraphique servant de référence et montrerez ses intérêts.

1.1. Les attentes du jury sur l'organisation de l'exercice de synthèse

1.1.1. Forme générale de la composition de synthèse

Les candidats étaient amenés à proposer une synthèse comportant une **introduction**, un **développement** en **plusieurs parties** et une **conclusion**. Si la très grande majorité des copies a montré une organisation conforme, il convient sans doute de rappeler les attendus d'une introduction et d'une conclusion au sein d'une synthèse :

- **L'introduction** permet à partir de la **définition des termes** du sujet de proposer une **problématique** et **d'annoncer le plan** suivi pour sa résolution. La problématique ne doit pas être la réécriture du sujet proposé sous forme de question, elle doit avoir sa formulation propre et être adaptée à ce que le candidat souhaite démontrer dans le cadre de la construction de son argumentation.

– **La conclusion** permet de répondre à la problématique en proposant une **synthèse des étapes** suivies et **d’ouvrir le sujet** de manière pertinente. L’ouverture a pour objectif de marquer une prise de recul par rapport au sujet : aborder la notion de temps court et temps long en géologie par exemple.

Il peut être intéressant d’accompagner la conclusion d’un **schéma bilan** même si celui-ci n’est en rien obligatoire. En effet, sa construction peut demander beaucoup de temps et certains sujets ne s’y prêtent pas nécessairement.

Le jury a valorisé les copies pour lesquelles un effort de problématisation du sujet avait été réalisé. La qualité de l’introduction et de la conclusion, la qualité de la démarche, la qualité rédactionnelle et la qualité de la communication graphique représentent environ le tiers de la note de cet exercice. Il est donc essentiel de ne pas les négliger.

1.1.2. Argumentation et démarche

Les candidats qui ont proposé dans leur copie une **approche démonstrative** ont été valorisés. Cette **argumentation scientifique** pouvait prendre plusieurs formes : données d’observations, résultats d’expérimentations et/ou de modélisations ayant permis de construire les connaissances développées. Sans rechercher l’exhaustivité concernant l’argumentation, il convenait de montrer au jury que le candidat n’envisageait pas sa discipline de manière dogmatique mais qu’il était au contraire sensibilisé aux **modes de construction du savoir** scientifique.

Certains candidats ont effectué un réel effort de synthèse en proposant un plan comportant des sous-parties avec un **fil conducteur logique**. Faire apparaître le **plan détaillé dans le corps de la copie** en facilite la lecture pour le correcteur. La proposition de **bilans partiels et de transitions** permet également au correcteur de suivre le fil conducteur logique de la composition et d’en évaluer la cohérence.

1.1.3. Construction des paragraphes

Toutes les sous-parties doivent être construites grâce à des paragraphes argumentés élaborés autour d’une **idée-clé** (notion d’unité paragraphique). Un paragraphe correctement construit comporte une description précise de la notion abordée qui permet de la rattacher à la problématique. Ceci doit reposer sur une **argumentation et/ou un exemple**. Le paragraphe prend ainsi la forme d’un texte accompagné éventuellement d’un schéma fonctionnel. La construction pertinente d’un paragraphe permet **d’avancer dans le raisonnement** en s’appuyant sur des connaissances, évitant au jury l’impression d’une récitation de cours sans lien direct avec le sujet traité.

1.1.4. Qualité rédactionnelle et lisibilité

Une attention toute particulière doit être portée sur ces deux aspects de la part des candidats. La **syntaxe** insuffisamment maîtrisée de certains candidats peut nuire grandement à la compréhension des copies. Par ailleurs, l’**orthographe** de certains termes notamment des termes scientifiques pose parfois problème. **L’aération de la copie**, l’agencement des textes et la **disposition des schémas** doivent également être pensés en amont. Un schéma ne doit pas être placé au hasard mais s’intégrer logiquement dans la composition. La qualité rédactionnelle ainsi que la lisibilité de la copie entrent dans l’évaluation de la composition.

Ces lacunes peuvent se montrer gênantes pour la compréhension de ces copies. Quelques copies sont peu soignées ce qui n'est pas engageant pour le jury.

Enfin, il est nécessaire **d'anticiper un temps de relecture** afin de vérifier la syntaxe, l'orthographe et la grammaire employées dans son argumentation. De même, une relecture des schémas réalisés permet de vérifier la présence de titre et de légendes complètes pour chacun d'entre eux.

1.1.5. Qualité de l'illustration

Le jury a apprécié l'effort concernant l'illustration de certaines copies. Il convient cependant de rappeler quelques éléments fondamentaux de conformité pour les quelques copies très décevantes sur ce point. Il est indispensable de proposer pour chaque schéma un **titre précis** et des **légendes** permettant sa compréhension. Leur absence témoigne d'un manque de rigueur de la part du candidat.

Les schémas réalisés doivent **venir en appui du contenu proposé** et avoir une **valeur explicative**. Une notion soutenue uniquement par un schéma, sans texte, permet rarement de savoir si le candidat la maîtrise et l'a bien reliée au sujet. De même, des figures n'illustrant que des aspects structuraux sont généralement d'un faible apport à la construction d'une démarche explicative.

Le jury constate que la majorité des candidats a essayé de produire une composition de synthèse avec une problématique énoncée et un fil conducteur. Toutefois, les plans proposés montrent des maladresses dans l'organisation en sous-parties correctement titrées et sans redondance, malgré les indications du sujet. Le jury rappelle aux candidats que la synthèse scientifique répond à des règles qu'il convient de mettre en œuvre et qui sont soumises à une partie de l'évaluation.

Quelques rares copies n'ont pas respecté la forme d'un sujet de synthèse en présentant un catalogue d'idées sans liens explicites entre elles.

La réalisation de schémas était le point faible de trop nombreuses copies : soit ils sont trop peu nombreux pour une démonstration scientifique, soit ils sont simplistes et peu légendés. Des schémas précis et étayés par des légendes fonctionnelles explicites, accompagnés d'un commentaire qui complète la notion, sans répéter ce qui est déjà sur le schéma sont attendus.

1.2. Les attentes du jury sur les idées scientifiques à développer

Trois axes présentés par le sujet étaient attendus :

- Les méthodes, les principes et les limites de la datation absolue permettant de dater un objet géologique ;
- Les méthodes, les principes et les limites de la datation relative permettant d'établir des chronologies ;
- Les principes de l'établissement d'une échelle chronostratigraphique et ses intérêts.

D'une manière générale, les notions de radiochronologie sont mal maîtrisées, en particulier les notions de physique-chimie associées (loi de désintégration radioactive, isotopes). Le jury rappelle ici l'importance de maîtriser ces notions dans le cadre d'un enseignement des SVT rigoureux et intégré de manière plus large dans l'enseignement des sciences.

Ce sujet pouvait être traité de manière presque complète en s'appuyant sur le programme de spécialité SVT de terminale. Malheureusement, les épreuves du concours révèlent trop souvent des bases scientifiques insuffisantes. Il est vivement conseillé aux candidats de veiller à actualiser et compléter leurs connaissances universitaires.

De plus, certains candidats ont rendu quasiment copie blanche sur cet exercice, se limitant parfois à une introduction et quelques éléments de datation relative. Ceci révèle la grande fragilité de ces candidats en géologie.

1.2.1. Les principes et méthodes de la datation absolue

Il était nécessaire de présenter la loi de désintégration radioactive afin de montrer que la décroissance régulière de la quantité d'éléments radioactifs père d'un système clos permet d'estimer l'âge de la fermeture du système.

La présentation de méthodes de datation absolue était attendue comme la datation au carbone 14, la méthode Rb/Sr avec la construction d'une droite isochrone.

Les candidats devaient présenter les limites de ces méthodes. La datation absolue permet d'estimer l'âge de fermeture du système. Ainsi toute réouverture (épisode de métamorphisme, fusion partielle, ...) peut venir réenrichir la roche en éléments père et modifier la datation proposée.

Cette partie rarement présentée de manière satisfaisante montre la fragilité des candidats dans la maîtrise des notions de physique-chimie associées au sujet. La loi de désintégration radioactive est rarement présentée de manière correcte et les méthodes de datation absolue sont peu maîtrisées. De même, prendre en considération les limites de cette méthode est nécessaire dans le but notamment de développer chez les élèves un esprit critique (en interrogeant la méthode de datation choisie, la validité des résultats obtenus par exemple).

1.2.2. Les principes et méthodes de datation relative

Cette partie permettait d'expliquer comment les principes et méthodes de datation relative permettent d'établir des chronologies d'évènements géologiques en les datant les uns par rapport aux autres. L'étude des relations géométriques entre des objets géologiques adossés à des principes de datation permettent de construire des chronologies.

Les principes utilisés reposent sur les conditions de mises en place des objets géologiques étudiés à différentes échelles : principe de superposition, principe de recoupement, principe de continuité latérale et d'identité paléontologique.

La notion de fossile stratigraphique devait également être présentée.

Enfin, les limites de cette méthode devaient être abordées en présentant par exemple le problème des lacunes sédimentaires ou l'absence de contact géologique entre deux structures à dater.

Cette partie a été mieux traitée par les candidats, certains ont proposé une argumentation de qualité et saisi l'opportunité de proposer des schémas simples à réaliser.

1.2.3. L'établissement d'une échelle chronostratigraphique

Les candidats devaient présenter les modalités et les intérêts de la construction d'une échelle chronostratigraphique de référence.

L'échelle chronostratigraphique permet d'établir un calendrier géologique de référence à l'échelle mondiale permettant aux géologues d'utiliser un vocabulaire commun. Le temps est ainsi découpé en ère/période/époque/étage. Les limites sont datées par datation absolue.

Son établissement repose sur la réalisation de corrélations à l'échelle mondiale en identifiant des stratotypes de référence.

Les grands événements biologiques (crises biologiques) et géologiques (orogènes) peuvent être placés sur l'échelle chronostratigraphique.

Cette partie a été traitée de manière très insuffisante par de nombreux candidats. Elle permettait de montrer la complémentarité des deux méthodes de datation évoquées précédemment dans l'établissement d'une échelle de référence. La notion de stratotype est peu mobilisée et rarement adossée à la présentation d'un exemple ce qui montre à nouveau la faible culture géologique de certains candidats.

2. Étude de documents (exercice 2) : éléments de correction et commentaires

Le sujet 2025 portait sur quelques adaptations anatomiques et physiologiques présentées par les palétuviers occupant les mangroves de Mayotte. L'exercice 2 était divisé en trois parties adossées à un corpus de 8 documents.

– La première partie s'appuyait sur les 5 premiers documents et conduisait à décrire et expliquer la répartition de différentes espèces de palétuviers dans la mangrove mahoraise et quelques-unes de leurs adaptations ;

– La deuxième partie s'appuyait sur les documents 6 à 8 et proposait l'analyse du mécanisme d'exclusion du sel par les racines chez les palétuviers du genre *Avicennia* ;

– La troisième partie proposait de réaliser une synthèse des informations apportées par l'ensemble du corpus documentaire et de construire un schéma bilan.

. Le jury rappelle que les deux parties de l'épreuve (synthèse et analyse de documents) sont de poids égal dans l'évaluation de la copie. Il est très conseillé d'équilibrer le temps passé sur chacune des parties.

2.1. Première partie : Répartition et adaptations de différentes espèces de palétuviers dans la mangrove mahoraise

La première partie s'appuyait sur l'analyse de 5 documents. La consigne était la suivante :

Question 1

A partir des **documents 1 à 5**, expliquez la répartition des palétuviers dans la mangrove en relation avec les adaptations anatomiques et physiologiques des palétuviers.

2.1.1. Les attentes du jury sur la démarche et l'organisation de la première partie

Pour cet exercice d'étude de documents, la rédaction doit présenter une démarche de résolution progressive, cohérente et pertinente du problème posé : *la répartition des*

palétuviers dans la mangrove en lien avec leurs adaptations. La réponse doit être structurée par une introduction, un développement argumenté et étayés par les documents et des connaissances et une conclusion apportant une réponse à la consigne. :

Outre l'évaluation des arguments et notions qui devaient être dégagés de l'exploitation des documents, la pertinence, la clarté et la cohérence de la démarche proposée étaient des points clé.

Une rédaction concise et précise ainsi qu'une bonne maîtrise de la langue (syntaxe, grammaire, orthographe) sont attendues.

L'évaluation de l'exercice reposait sur trois axes :

– **axe 1 : une réponse complète, juste, pertinente et argumentée** à partir des documents et des connaissances ;

– **axe 2 : la cohérence et la pertinence de la démarche ;**

– **axe 3 : la qualité de la rédaction** associée à la maîtrise de la langue.

La plupart des copies sont bien présentées et la rédaction est claire. Toutefois la démarche adoptée a très souvent été problématique.

*Le jury déplore une **exploitation trop souvent superficielle des documents**. Trop peu d'informations pouvant pourtant servir une démarche claire et complète sont extraites de ces documents, dont les légendes sont la plupart du temps paraphrasées, sans réelle analyse ou interprétation. Trop souvent l'utilisation des valeurs chiffrées fait défaut.*

*La **démarche** suivie par les candidats pour répondre à la question est très rarement clairement énoncée dans la rédaction. Dans la majorité des copies, quelques informations sont simplement listées sans être exploitées pour apporter un élément de réponse*

*Les **documents** ont été **trop rarement mis en relation les uns avec les autres** au service de la démarche. Juxtaposer des affirmations sans les mettre en lien n'est pas une démonstration. Il fallait par exemple lier chaque adaptation présentée à une contrainte du milieu et à la répartition des palétuviers dans la mangrove en faisant systématiquement le lien avec les premiers documents.*

Le jury constate également l'absence d'apport de connaissances alors que cela est explicitement demandé dans le sujet. Dans le cas précis, il s'agissait de présenter les contraintes physico-chimiques qui s'appliquent aux êtres vivants habitant les mangroves.

Le jury rappelle l'importance d'une conclusion explicite répondant de manière concise au problème qui a été formulé en introduction.

2.1.2. Les attentes du jury sur l'analyse et la mise en relation des documents en première partie

Les documents ont été superficiellement décrits ou paraphrasés. L'absence d'exploitation rigoureuse et de mise en relation des informations issues des documents n'a pas permis- pour la grande majorité des candidats de répondre complètement et correctement à la question. Les meilleures copies sont celles des candidats qui ont su identifier et faire les liens entre les différents documents.

A Mayotte, les mangroves sont des milieux littoraux présents sur toutes les faces de l'île, dans des baies abritées des vents (ex de la baie de Bouéni, du nord de Petite Terre et de grande Terre). En revanche, leur présence est limitée dans les zones exposées, comme au sud-ouest de l'île, où l'interruption de la barrière de corail et les vents forts provenant du sud et du sud-est génèrent une houle importante (**document 1**).

Connaissances à mobiliser : les caractéristiques physico-chimiques contraignant les êtres vivants, notamment les végétaux. Ce sont les suivantes :

- **Connaissances à apporter** : la mangrove est un écosystème particulier : un milieu vaseux localisé dans la zone de balancement des marées, présentant les contraintes abiotiques suivantes pour les êtres vivants qui l'occupent :
 - La salinité de l'eau du sol → stress hydrique, menace l'équilibre osmotique des cellules
 - L'hydrodynamisme des courants des marées → difficulté d'ancrage stable, d'établissements des germinations
 - L'instabilité du substrat (vase) → difficultés d'ancrage des végétaux, des semences, difficultés de germination
 - Immersion → Anoxie du milieu → asphyxie de l'appareil racinaire et contrainte pour la dissémination des semences

La mangrove est zonée en 3 milieux en fonction de l'importance des contraintes citées ci-dessus (**document 2**) :

- La **mangrove externe**, immergée bi quotidiennement pendant toutes les marées, quelles que soit leur coefficient. C'est dans cette zone que les contraintes sont majeures.
- La **mangrove interne**, immergée uniquement pendant les marées de fort coefficient (vives eaux), dans laquelle la salinité du sol, l'instabilité du milieu et les forces des courants sont moindre que dans la zone externe.
- L'**arrière mangrove**, exceptionnellement immergée dans les marées à très fort coefficient, dans laquelle les contraintes sont les moindres.

On constate une zonation du peuplement végétal de ces 3 zones de mangroves. Les documents s'intéressent particulièrement au cas des palétuviers, arbres angiospermes appartenant à 20 genres répartis dans 16 familles (**document 2**).

- Dans la mangrove externe, on trouve essentiellement *Sonneratia alba*, *Rhizophora mucronata*, *Bruguiera gymnorhiza* et *Avicennia marina*.
- Dans la mangrove interne, on trouve essentiellement *Avicennia marina* et quelques angiospermes herbacées (ipomée...).
- Dans l'arrière-mangrove, ces palétuviers sont remplacés par une autre espèce majoritaire, *Heritiera littoralis*. La biodiversité semble plus importante.

Questionnement intermédiaire : On peut se demander si la répartition des espèces de palétuviers suit la gradation des contraintes du milieu dans la mangrove, et si les adaptations présentées permettent aux palétuviers de vivre malgré ces contraintes.

Le **document 3** présente l'anatomie et l'histologie des racines de quelques espèces de palétuviers. Les palétuviers des zones interne et externe de la mangrove présentent des architectures particulières des systèmes racinaires :

– Chez *Rhizophora mucronata*, des racines échasses partent de différents niveaux du tronc de l'arbre, se ramifient dans le sol en des racines d'ancrage, qui se ramifient elles-mêmes plus en profondeur en racines nutritives. Les racines échasses permettent à l'arbre une stabilité face aux courants des marées par un ancrage au sol sur toute la hauteur du tronc. Les racines d'ancrage balayent une grande superficie et permettent également un ancrage solide au substrat, contrebalançant l'instabilité de la vase par la multiplicité des points d'ancrage. Une grande surface de sol est ainsi en contact avec le système racinaire. (**documents 3A et 3C**)

– Chez *Sonneratia alba* et *Avicennia marina*, il y a également une ramification importante du système racinaire dans le sol et une spécialisation des racines : les racines d'ancrage, nombreuses et profondes, permettent de contrebalancer les forces des courants et d'ancrer solidement l'arbre au substrat meuble. Les racines nutritives, plus superficielles, balayent une grande surface de sol, et partent de racines particulières, les pneumatophores, qui émergent à la surface du substrat (**documents 3B et 3C**). Chez *A. marina*, on peut voir que l'intérieur des pneumatophores est essentiellement occupé par un aérénchyme ou parenchyme aérifère. Ce parenchyme est probablement en continuité avec des orifices ou lenticelles présentes à la surface des pneumatophores (**document 3D**), permettant les échanges gazeux avec l'air extérieur. Le parenchyme aérifère permet la circulation de ces gaz, notamment le dioxygène, dans le système racinaire, permettant de contrebalancer l'anoxie du milieu lorsque celui-ci est immergé à marée haute.

A l'échelle cellulaire, il existe également des adaptations propres aux palétuviers. C'est ce que propose le **document 4**. Dans les tissus corticaux des feuilles chez *Avicennia marina*, il existe des glandes à sel composées de cellules du mésophylle, collectrices et basales, dont la membrane est riche en canaux d'influx d'ions Na^+ et Cl^- . Ces ions sont pompés du milieu apoplasmique et concentrés dans ces cellules. Des aquaporines, présentes également dans la membrane de ces cellules, permettent une entrée d'eau par osmose et le maintien du potentiel hydrique des cellules grâce à la dilution de ces ions. Par osmose, les ions passent via des canaux membranaires vers les cellules de l'apex de la glande, les cellules dites sécrétrices, situées dans l'épiderme des feuilles. A l'apex de ces cellules se situent des canaux d'efflux de Na^+ et Cl^- , qui excrètent ces ions sans laisser sortir d'eau des cellules, ce qui forme une concentration très élevée en Na^+ et Cl^- à la surface des feuilles, qui précipitent en cristaux de sel. Ces glandes à sel permettent d'excréter le sel présent dans l'eau absorbée par les racines au niveau des feuilles. Ainsi, la concentration en Na^+ et Cl^- dans les cellules de la plante est maintenue plus faible que dans l'eau du sol, et le sel ne s'accumule pas avec l'évaporation de l'eau par transpiration foliaire. Une forte concentration en sel est effectivement toxique pour les cellules. Ce mécanisme permet une vie dans un milieu à forte salinité, et permet aux palétuviers du genre *Avicennia* d'occuper la zone très contraignante, très salée, de la mangrove externe.

L'immersion biquotidienne de la mangrove externe représente également une contrainte pour la dissémination des semences.

Lors de la reproduction sexuée des palétuviers, on observe la production de propagules, structures permettant la dissémination des organismes, à partir des fruits (**document 5A**). Les palétuviers du genre *Rhizophora* présentent une viviparité : l'embryon se développe alors que le fruit est encore attaché à l'arbre. Cela donne naissance à des propagules de forme pointue et très allongée, qui, lorsqu'elles se détachent à marée basse, peuvent flotter et s'enfoncer directement dans la vase à marée descendante, même dans une hauteur d'eau importante, et

la germination de la graine lors du retrait de la marée (**document 5B**). Cela pourrait expliquer l'abondance des palétuviers du genre *Rhizophora* à l'avant de la zone externe de la mangrove. Chez *Avicennia*, le fruit tombe dans l'eau et la graine germe à l'intérieur, directement dans l'eau (**document 5A**). Sa légèreté lui permet d'être emportée à marée haute vers la zone la plus haute de la mangrove (**document 5B**), où elle s'enracine rapidement grâce à ses premières racines déjà sorties, dès le retrait de l'eau. Ceci pourrait expliquer une répartition plus abondante des palétuviers du genre *Avicennia* sur le haut de la zone externe et sur la zone interne de la mangrove.

Conclusion : Dans la mangrove, plus on s'éloigne de la côte moins les contraintes sont fortes : l'immersion est beaucoup plus rare, la salinité, l'anoxie et l'envasement diminuent. La présence d'halophytes se fait plus rare et la biodiversité semble plus importante. Dans l'arrière mangrove exceptionnellement immergée, on ne retrouve plus de palétuviers du genre *Rhizophora* ou *Avicennia* dont la dissémination, l'ancrage et les mécanismes d'excrétion du sel leur permettent un développement dans les zones plus externes de la mangrove, plus fréquemment immergées, aux contraintes plus importantes.

2.2. Deuxième partie : Mécanisme d'exclusion racinaire du sel chez les palétuviers du genre *Avicennia*

Cette deuxième partie de l'exercice comportait cinq questions (questions 2 à 6) guidant le travail d'analyse des trois documents.

Pour cet exercice, il convenait d'adopter une démarche analytique, tout en faisant appel à des connaissances. Les résultats expérimentaux présentés par les documents doivent d'abord être décrits, puis interprétés, et peuvent ouvrir sur des hypothèses. Ces hypothèses peuvent être testées dans d'autres documents du corpus, apportant des éléments de réponse permettant d'avancer progressivement dans la démarche scientifique. Les résultats des documents doivent donc impérativement être mis en lien les uns avec les autres pour construire un raisonnement scientifique complet et solide.

La plupart des candidats ont traité cette partie de l'exercice.

Dans les copies au sein desquelles on retrouve des éléments de réponse, le jury félicite les candidats sur les points suivants :

- *la bonne compréhension de la notion de témoin ;*
- *la formulation d'hypothèses ;*

- *la proposition de conclusions après l'analyse des résultats expérimentaux.*

Le jury tient toutefois à souligner que les résultats des différents documents ont été trop rarement mis en lien les uns avec les autres pour construire un raisonnement scientifique. Dans ces cas-là, une conclusion trop partielle a été proposée. Le jury rappelle que juxtaposer des idées ne revient pas à démontrer.

L'objectif des trois documents (numérotés de 6 à 8) proposés était de montrer que la salinité du milieu entraînait l'expression d'un gène codant une enzyme de biosynthèse de la subérine et l'augmentation de la subérisation, donc à l'imperméabilisation, des parois des cellules de l'endoderme. Ce mécanisme permet la limitation des quantités d'ions Na^+ et Cl^- qui rejoignent la sève brute par contrôle de leur passage au niveau de la membrane des cellules de

l'endoderme, et donc la formation d'une sève brute dont l'osmolarité est significativement plus faible que celle du milieu.

Les meilleures copies sont celles des candidats qui connaissaient le rôle des cellules de l'endoderme dans la formation de la sève brute au niveau des racines, et qui ont su comprendre que la subérisation de la paroi de ces cellules permet le passage contrôlé des ions et de l'eau par la voie symplasmique. Le jury constate cependant qu'il s'agit d'une faible proportion des candidats.

Question 2

A partir du document 6.A, rappelez les modalités du trajet de l'eau et des ions dans la racine permettant la formation de la sève brute.

L'entrée de l'eau dans le poil absorbant suit les entrées d'ions (canaux ioniques symport et antiport) par le mécanisme d'osmose.

Au sein du cortex de la racine, deux trajets de l'eau et des ions sont décrits dans le document :

- voie symplasmique : de cellule en cellule via les plasmodesmes,
- voie apoplasmique : l'eau circule dans le milieu constitué par les parois des cellules.

L'apoplasme et le symplasma baignent donc dans une solution eau + ions provenant du sol.

Au niveau de l'endoderme, la subérisation des parois transversales des cellules (cadre de Caspary), les rendant imperméables, oblige l'entrée de l'eau et des ions dans les cellules (via aquaporines et canaux ioniques membranaires) et leur passage par voie symplasmique pour rejoindre le xylème dans le cylindre central de la racine.

Certains candidats ne maîtrisent pas les voies de circulation des eaux et des ions dans la racine, ni l'histologie de celle-ci, ne comprenant pas le rôle de l'endoderme dans la formation de la sève brute. Ces derniers ont donc été très pénalisés dans la compréhension de cette partie de l'exercice.

Question 3

Analysez quantitativement les résultats des expériences présentés dans le document 6.B afin de montrer qu'il existe un mécanisme d'exclusion du sel au niveau des racines des palétuviers du genre *Avicennia*.

On cherche ici à étudier la relation entre la salinité du milieu et celle de la sève brute des plantules. Trois conditions de traitement préalable des graines sont testées : 0 (contrôle), 200 ou 500 mmol/L NaCl.

Les différences de concentration des ions Na^+ et Cl^- dans la sève brute sont significatives entre les différents traitements au NaCl. Plus les plantules ont été traitées avec un milieu concentré en NaCl plus les concentrations en Na^+ et Cl^- de leurs sèves brutes sont importantes. Cependant, les concentrations n'augmentent pas du même facteur multiplicatif ($\times 2,5$ pour le milieu de traitement, moins pour la concentration en Na^+), et les concentrations en Na^+ et Cl^- dans les sèves brutes sont plus de 20 fois plus faibles que dans le milieu extérieur. Il existe donc un mécanisme permettant de limiter l'entrée de ces ions dans la racine et de contrôler leurs concentrations dans la sève brute. On constate qu'il n'y a pas d'effet sur la concentration en ion K^+ .

De nombreux candidats ne respectent pas les étapes d'analyse des résultats expérimentaux rappelés ci-dessus. Dans la majorité des cas, les résultats sont

superficiellement décrits, sans référence aux valeurs chiffrées ou réelle analyse de celles-ci (facteur de multiplication entre 2 conditions par exemple).

Question 4

Analysez les données présentées dans les documents 7.A et 7.B et montrez-en quoi elles précisent vos conclusions précédentes.

Le document 7.A présente des coupes transversales de racines de plantules d'*Avicennia* traitées ou non avec 500mmol/L de NaCl, traitées avec du fluorol yellow 088 qui se fixe spécifiquement à la subérine, composé hydrophobe des parois végétales, la rendant fluorescente. L'éclairage UV utilisé pour l'observation au microscope permet la réémission par les coupes d'une lumière verte (l'éclairage UV excite le fluorol yellow 088 qui réémet une fluorescence verte). On visualise également l'autofluorescence de la lignine (en bleu). On observe que la paroi des cellules de l'endoderme présente de la subérine, de façon plus importante (dans la paroi de plus nombreuses cellules) chez les plantules traitées préalablement par 500mmol/L de NaCl.

Le document 7.B présente 10 coupes transversales de racines de plantules d'*Avicennia* traitées ou non (contrôles) par 500 mmol/L de NaCl, réalisées à 5 distances différentes de l'apex. L'objectif est de quantifier le pourcentage de cellules de l'endoderme présentant une subérisation. Le pourcentage de cellules endodermiques aux parois subérisées augmente avec la distance à l'apex des racines, donc avec l'état de développement et de différenciation de la racine et de l'endoderme. La subérisation des parois des cellules de l'endoderme est donc un phénomène qui accompagne la différenciation des cellules de cette assise. Le pourcentage de cellules subérisées est plus important dans les racines des plantules traitées préalablement au sel que dans les racines des plantules contrôles (65% vs 48%).

Le traitement des graines d'*Avicennia* par une concentration en NaCl de 500mmol/L a pour conséquence une augmentation de la concentration en ions Na⁺ et Cl⁻ dans la solution eau+ions qui pénètre dans la racine et rejoint le xylème pour former la sève brute (document 6). Plus cette concentration est élevée, plus le pourcentage de cellules endodermiques à paroi subérisée augmente. L'augmentation de la salinité du milieu semble donc stimuler ou accélérer la subérisation des parois des cellules de l'endoderme, forçant le passage de l'eau et des ions via les cellules.

*Les descriptions très superficielles des résultats des documents 6 et 7 n'ont pas permis à certains candidats d'aboutir à la formulation d'une hypothèse quant à l'existence d'un mécanisme d'exclusion du sel dans les racines des palétuviers du genre *Avicennia*.*

Question 5

Expliquez l'intérêt de normaliser les résultats de l'expression du gène CYP86B par rapport à l'expression du gène de l'ubiquitine dans le document 8.

Interprétez les résultats du document 8 concernant l'expression du gène CYP86B.

Étapes de la manipulation :

- extraction des ARN totaux de cellules de racines de plantules d'*Avicennia* arrosées ou non avec 500mmol/L de NaCl ;
- rétro-transcription de ces ARN en ADNc ;

– amplification par PCR quantitative de l'ADNc du gène *CYP86B* codant une enzyme de biosynthèse de la subérine.

La normalisation des résultats est réalisée par l'amplification de l'ADNc d'un gène dit "de ménage" dont l'expression est constante dans les cellules quelles que soient les conditions, ici le gène codant l'ubiquitine. Cette normalisation permet d'interpréter les variations d'expression du gène *CYP86B* comme des résultats et non les conséquences d'une différence de quantité d'ARN ou d'ADNc initiale, ou les erreurs de manipulation (pipetage...).

L'expression du gène *CYP86B* double dans les cellules racinaires à l'issue des 8 h de traitement des plantules par 500mmol/L de NaCl, est multipliée par 2,5 après 24 h de traitement, et se stabilise autour de x2 à partir d'une semaine de traitement.

L'expression du gène *CYP86B* est stimulée dans les cellules des racines par l'augmentation de la concentration en Na⁺ et Cl⁻ dans le milieu et dans la solution eau+ions absorbée par les racines.

Ce document a plutôt bien été compris par les candidats qui l'ont analysé. La technique de RT-PCR est maîtrisée par la majorité d'entre eux. Le lien avec la biosynthèse de subérine a cependant rarement été fait.

Question 6

A partir des résultats des documents 6 à 8, formulez une hypothèse sur le mécanisme mis en place dans les racines des plantules d'*Avicennia* en réponse à un traitement prolongé des graines avec une concentration en NaCl de 500 mmol/L.

Proposez une expérience qui vous permettrait de tester votre hypothèse.

Le traitement des graines d'*Avicennia* par une concentration en NaCl de 500mmol/L a pour conséquence une augmentation de la concentration en ions Na⁺ et Cl⁻ dans la solution eau+ions qui pénètre dans la racine et rejoint le xylème pour former la sève brute (document 6). Plus cette concentration est élevée, plus le pourcentage de cellules endodermiques à paroi subérisée augmente, forçant le passage de l'eau et des ions via les cellules (document 7). Cette subérisation est permise par l'augmentation de l'expression de gènes, notamment le gène *CYP86B* codant une enzyme de biosynthèse de la subérine, dans les cellules racinaires en réponse à une augmentation de la salinité de l'environnement des cellules. L'eau et les ions ne peuvent pas passer les parois subérisées et traversent alors la membrane des cellules endodermiques avant de rejoindre le xylème. On peut alors faire l'hypothèse que la présence de canaux ioniques sélectifs (en ouverture et en nombre) permet de limiter le passage des ions Na⁺ et Cl⁻ vers le xylème. L'imperméabilisation des parois des cellules de l'endoderme, stimulée par une augmentation de la salinité du milieu et de la solution eau+ions absorbée par la racine, permet un mécanisme de contrôle de l'entrée des ions par les cellules endodermiques, probablement via des canaux membranaires sélectifs.

L'étude de la subérisation des parois des cellules de l'endoderme et la survie en milieu salé de mutants perte de fonction *cyp86b* pourrait permettre de tester notre hypothèse.

Cette partie demande une synthèse des résultats et hypothèses formulés tout au long de cette partie. Les réponses des candidats montrent une fragilité dans la prise de recul nécessaire à cette synthèse. Les liens entre les différents éléments ne sont pas toujours énoncés de façon claire et structurée. Très peu de candidats ont proposé une expérience pour tester leur hypothèse finale, et ces expériences reprenaient souvent la démarche des documents (traitement de plantules au sel

mais plus ou moins concentré...), ne proposant pas d'approche personnelle différente (génétique par exemple) et donc de réelle démarche scientifique.

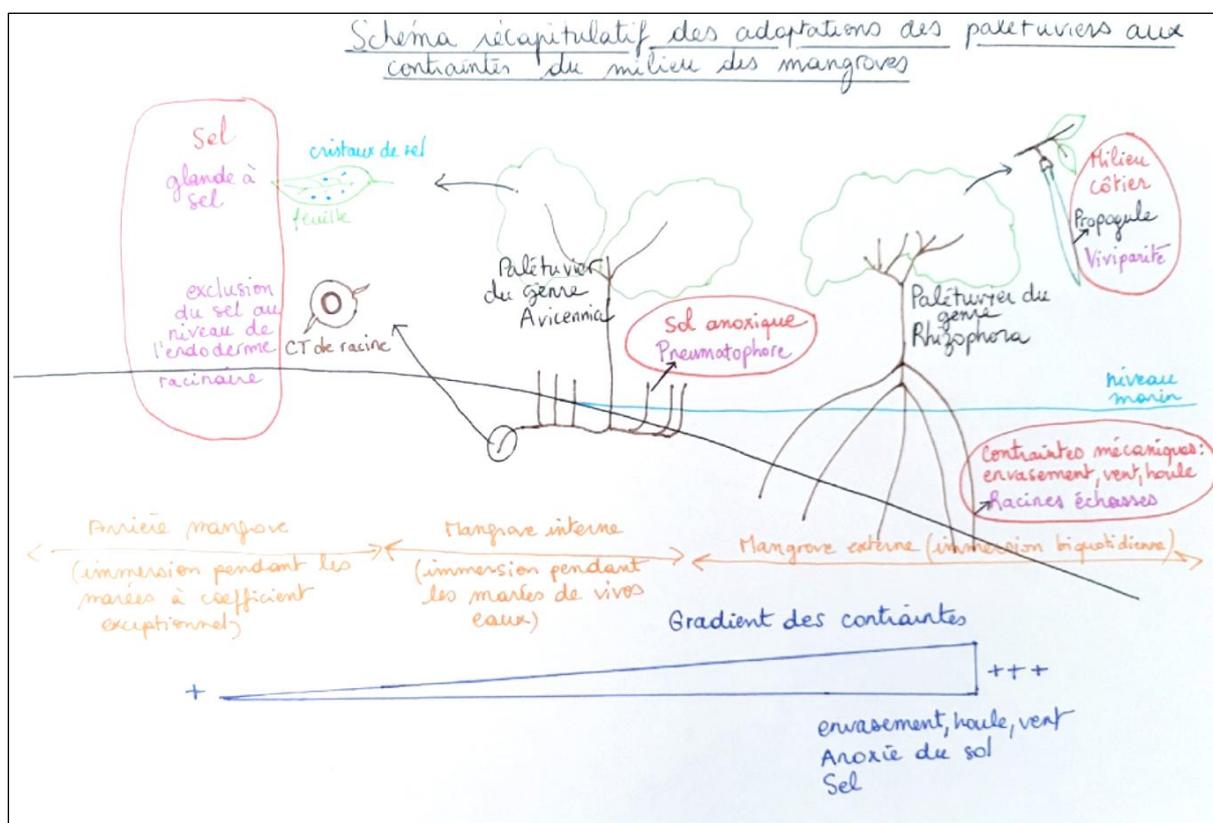
2.3. Troisième partie : Synthèse

L'objectif de cette troisième partie de l'exercice était de réunir l'ensemble des informations des deux premières parties pour proposer un schéma de synthèse présentant les contraintes des mangroves et les adaptations permettant l'installation et la survie des palétuviers dans ce milieu, en relation avec ces contraintes.

Question 7

A l'aide de l'ensemble des informations extraites de tous les documents, récapitulez dans un schéma les adaptations des palétuviers aux contraintes du milieu des mangroves.

Un exemple de ce qui pouvait être présenté comme schéma bilan est proposé ci-dessous par le jury :



Très peu de candidats ont donné satisfaction en ce sens, soit par manque de temps, soit par une difficulté à prendre le recul nécessaire sur l'exercice dans sa globalité. En effet, les schémas bilan, lorsqu'ils ont été proposés, n'ont apportés que trop peu d'éléments sur les adaptations présentées par les palétuviers, essentiellement des adaptations vues dans la première partie, mettant de côté le mécanisme d'exclusion du sel par les racines abordé en deuxième partie. Les contraintes du milieu des mangroves n'y figuraient que très rarement. Ces schémas ne permettaient donc pas de répondre à la dernière question de l'exercice.

EPREUVE ORALE D'ADMISSION : EPREUVE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY

COMMENTAIRES

L'épreuve d'entretien avec le jury est fondée sur l'expérience professionnelle du candidat.

L'épreuve dure une heure et se déroule en deux temps.

– Dans la première partie de l'épreuve, le candidat dispose de dix minutes maximum pour présenter **son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)**. Cette présentation est suivie d'un échange avec le jury pendant une durée de vingt minutes.

– Dans la seconde partie, le candidat présente pendant dix minutes **la séance correspondant à un sujet imposé**. Cet exposé est suivi d'échanges avec le jury pendant vingt minutes. Le sujet imposé a été préparé pendant une durée de trente minutes précédant l'entretien avec le jury.

Dans l'une ou l'autre des parties, le candidat se voit proposer un **échantillon concret** soumis par le jury **en lien avec les éléments développés soit dans le dossier de RAEP soit dans la seconde partie de l'épreuve**. Le candidat est alors amené à commenter l'échantillon, mettre en évidence son intérêt en suggérant des pistes d'exploitations pédagogiques.

1. Composition et organisation du dossier de RAEP – conseils de réalisation

La composition et l'organisation de ce dossier est décrite dans l'annexe III de l'arrêté du 11 février 2021 (NOR : MENH2036426A) qui est reproduite dans la section concernant les modalités des épreuves.

Le dossier ne peut excéder 8 pages hors annexes. Rappelons que le non-respect du nombre de pages maximum conduit à une élimination du candidat (dossier considéré comme hors-norme).

1.1. Première partie : valorisation de l'expérience professionnelle au sein du dossier de RAEP

Le jury rappelle qu'il n'est pas attendu un descriptif sans relief de sa formation et de ses activités (en somme un simple CV) ; le jury attend du candidat qu'il montre comment son parcours lui a permis de construire progressivement des compétences lui permettant de prétendre à **accéder au grade des professeurs certifiés de sciences de la vie et de la Terre**.

Il ne s'agit pas pour le candidat de lister toutes les compétences attendues dans le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation, mais bien de montrer comment **il a pu construire certaines compétences à partir de ses expériences professionnelles** antérieures et comment il est capable de se projeter dans la construction d'autres compétences en faisant preuve du recul et des qualités d'analyse réflexive nécessaires. Cette première partie doit permettre au candidat de réfléchir sur son expérience professionnelle afin de la mettre en perspective par rapport au métier pour lequel il postule.

Le jury constate parfois d'une part des maladroitness dans la mise en évidence des liens entre les expériences professionnelles et les compétences attendues, d'autre part des incapacités à formaliser une expérience parfois riche sous la forme de compétences. Les parcours professionnels gagneraient à être davantage valorisés notamment par une mise en lien plus explicite avec les compétences du référentiel.

Quelques candidats exercent au moment du concours dans une autre discipline (biotechnologies, technologie, prévention santé environnement...). S'ils peuvent, et brillamment pour certains, réussir ce concours, il est rappelé que la connaissance précise des programmes, des épreuves et des enjeux didactiques liés à l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre est indispensable. Il s'agit, quel que soit son parcours¹, même si celui-ci n'a pas conduit le candidat à enseigner des SVT, d'y sélectionner des activités significatives, d'en dégager tout atout en lien avec l'enseignement des SVT dans le second degré, et d'en **montrer la transposition dans le cadre de ce futur métier**. Le candidat doit choisir dans ses expériences professionnelles, celles qui sont en rapport avec l'enseignement des SVT et les compétences attendues.

Un candidat peut aussi faire état des formations qu'il suit ou qu'il devra suivre afin d'enrichir ou d'actualiser ses compétences. Faire état des domaines où l'on peut progresser, n'est pas un handicap mais la preuve que l'on est capable de conduire une analyse critique sur ses pratiques et que l'on est soucieux de compléter sa formation.

Le jury conseille aux candidats, n'ayant pas d'expérience d'enseignement dans le second degré, de solliciter un ou des établissements pour observer des enseignements de SVT en contexte de classe. Ces observations peuvent aider à rédiger le dossier de RAEP et à produire une analyse de séances, explicitant la mise en relation avec les objectifs et les modalités de l'enseignement des SVT en collège et lycée.

1.2. Deuxième partie du dossier de RAEP : la présentation d'une réalisation pédagogique

Il s'agit pour le candidat de présenter et d'analyser une « réalisation pédagogique ». Cette dernière s'entend comme un ensemble d'actions mises en œuvre par le candidat, pour faire acquérir aux élèves des connaissances et compétences définies dans les programmes.

Cette situation d'apprentissage et de conduite de classe **a pour cadre l'enseignement des SVT en collège ou en lycée** ou la conduite d'un **enseignement interdisciplinaire** ou encore un projet dont l'objet est en relation avec cette discipline.

Si le candidat ne peut présenter qu'une réalisation qui se situe en dehors d'un enseignement concernant les SVT (premier degré, enseignement agricole, enseignement technologique, enseignement professionnel, prévention et secours civiques (PSC), etc.), celle-ci doit intégrer obligatoirement les enjeux pédagogiques, didactiques et scientifiques des sciences de la vie et de la Terre. Ainsi, il ne peut s'agir de décrire, sans la mettre en perspective, une réalisation (par exemple une séance de biochimie à l'université) qui ne montre pas que le candidat connaît les attentes de la discipline du concours auquel il se présente dans le second degré.

- **peut englober plusieurs séquences mais doit former une unité cohérente ;**
- **doit être raisonnable en terme de volume** : elle ne doit être ni trop succincte en ne faisant référence qu'à une très petite partie d'un programme, ni trop ambitieuse en voulant couvrir une trop large part du curriculum ;
- **comprend obligatoirement une dimension d'évaluation.**

¹ Pour les candidats qui n'auraient pas eu d'expérience d'enseignement (expérience d'AED, d'AESH par exemple, emploi en dehors de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur...) ou qui sont issus d'un autre niveau d'enseignement que le secondaire (professeurs des écoles, moniteurs de l'université, ...) ou d'une autre discipline que les SVT.

On n'attend pas du candidat une simple description d'un acte pédagogique mais une analyse réflexive permettant de justifier les choix opérés, d'en identifier les réussites et éventuellement les obstacles. En outre, on n'attend pas du candidat une réalisation « idéale » mais une réalisation où l'on appréhende les modalités pédagogiques mises en jeu, les effets sur les apprentissages des élèves et leurs résultats.

Dans la présentation de sa « réalisation pédagogique », le candidat explicite :

- **le contexte pédagogique** : niveau de classe ou autre cadre institutionnel (accompagnement éducatif, actions relatives au projet d'établissement...), place dans la progression, conditions d'enseignement (séances à effectif réduit ou pas ; salles spécialisées ; matériel disponible ; règles de sécurité etc.) ... ;

- **la durée de la réalisation présentée** en nombre de séances, et en durée pour chacune d'elles ;

- **les activités proposées aux élèves** en précisant la façon dont les supports pédagogiques sont utilisés : à quel moment ? dans quel contexte ? sont-ils le support d'une évaluation ? etc.

- **les résultats obtenus par les élèves** ;

- **la place respective du professeur et des élèves dans la mise en œuvre** des activités décrites : quand intervient l'enseignant ? sous quelles formes de travail ? quelles sont ses stratégies d'accompagnement des élèves ?

- **les prolongements éventuels dans d'autres contextes d'enseignement** comme l'aide au travail personnel des élèves (PPRE, accompagnement personnalisé, etc.) ou d'autres disciplines ou des enseignements interdisciplinaires.

Dans son analyse, on attend du candidat qu'il :

- **justifie les objectifs didactiques et pédagogiques** choisis en référence au cadre institutionnel, et en lien avec les spécificités disciplinaires en termes de démarches didactiques et d'utilisation de ressources et matériels spécifiques à la discipline ;

- **explique sa démarche** ;

- **détaille**, situe et justifie l'(les) évaluation(s) proposée(s) ;

- **montre comment il prend en compte les résultats des élèves et leur hétérogénéité**, en amont et en aval, en lien avec la progressivité des apprentissages ;

- **identifie les points d'appui et les éventuels obstacles rencontrés**, développe les modifications envisagées ou mises en œuvre en fonction des constats opérés ;

- **situe les apprentissages dans le cadre de la formation générale de l'élève** : contribution au développement de son autonomie, à son éducation à la citoyenneté, à la maîtrise de la langue etc. ;

- **situe son travail dans le cadre de son établissement et de l'institution** (collaborations interdisciplinaires, lien avec le projet d'établissement, ...).

Dans la seconde partie du dossier RAEP, le jury conseille aux candidats de présenter une réalisation pédagogique récente afin de pouvoir mobiliser une attitude réflexive permettant une analyse pédagogique la plus exhaustive possible. Les aspects concernant les évaluations mériteraient d'être davantage développés

en expliquant comment elles sont utilisées par l'enseignant au service des apprentissages.

1.3. Conseils sur les annexes à joindre au dossier

Un **maximum de 10 pages** d'annexe est autorisé. Pour tous les documents fournis relatifs à un ou deux exemples, le jury doit trouver dans la présentation de la réalisation pédagogique (deuxième partie du RAEP) à quel moment ils sont utilisés, dans quel contexte, quel est leur statut. Le jury doit pouvoir identifier s'il s'agit d'un document produit entièrement par l'enseignant, si des parties sont complétées par les élèves ou si l'ensemble du document est produit par un élève. Il est aussi indispensable de **préciser les sources des documents**. On peut conseiller aux candidats de ne pas hésiter à transmettre des documents en couleur s'ils le jugent utile.

Attention ! La pratique qui consiste à réduire fortement la taille des documents pour en mettre en maximum est à proscrire absolument. Tout document fourni doit être de taille suffisante pour être clairement lisible et exploitable, comme il le serait pour un élève. De même, une multiplication des activités décrites n'est pas une stratégie pertinente.

Le jury souligne aussi que le candidat n'a pas à joindre en annexe un rapport d'inspection ou tout autre avis externe sur sa manière de servir, qui rendrait le dossier hors-norme (HN) et conduirait à éliminer le candidat.

2. Choix du sujet de la seconde partie de l'épreuve

La seconde partie de l'épreuve est fondée sur l'exposé par le candidat d'une **situation d'apprentissage qui lui a été proposée**.

Le candidat prépare les éléments de réponse pendant une durée de trente minutes précédant l'entretien avec le jury. Le candidat peut disposer de sa préparation lors de la première partie de l'oral, à l'exclusion de tout autre document. Toutefois le jury apprécie la capacité du candidat à présenter son exposé de façon fluide, ne se référant que ponctuellement à sa préparation.

Les sujets sont élaborés par le jury après l'analyse du dossier RAEP. Ils prennent en compte les thèmes et les niveaux de classe enseignés ou les actions de formation que le candidat a pu mener dans un autre cadre que l'enseignement dans le second degré.

Le cadre de la démarche scientifique a été suggéré dans de nombreux sujets pour aider le candidat à structurer sa proposition.

Exemple de sujet proposé à la session 2025

En vous appuyant sur votre expérience professionnelle en terminale spécialité dans le thème « Génétique et évolution », présentez une activité permettant d'expliquer les mécanismes intervenant dans la diversification non génétique du vivant. Vous préciserez les objectifs, les modalités de sa mise en œuvre et sa place possible dans une démarche scientifique.

3. Critères d'évaluation et conseils du jury pour l'épreuve orale

Tout élément figurant dans le dossier peut faire l'objet d'un questionnement de la part du jury lors de l'épreuve d'admission.

Pendant cette épreuve, le jury est particulièrement attentif aux éléments d'évaluation suivants.

3.1. La mise en valeur du parcours professionnel

L'objectif de la première partie de l'épreuve n'est pas de faire un résumé du dossier RAEP mais bien de s'appuyer sur ce dossier pour **mettre en valeur ses compétences** grâce à un esprit critique, un éclairage, des apports nouveaux voire des remédiations. On attend donc des candidats qu'ils ne se limitent pas à la simple évocation d'un parcours professionnel. La séquence décrite dans le dossier de RAEP, parfois oubliée, doit faire l'objet d'une présentation et d'une analyse réflexive.

Lors des dix minutes de présentation du dossier, les candidats doivent veiller à équilibrer le temps alloué à chacune des parties du dossier. Certaines prestations, trop orientées sur la présentation du parcours professionnel, n'ont pas permis au candidat de valoriser la réalisation pédagogique. Le jury a apprécié l'engagement et la posture des candidats au cours de l'échange.

3.2. La maîtrise des savoirs disciplinaires

Le jury recommande tout particulièrement d'approfondir la **maitrise des notions scientifiques** abordées dans le dossier afin d'éviter certaines erreurs majeures observées (confusions sur les phases de la mitose, sur la structure de la molécule d'ADN, etc.). Il est attendu des candidats une meilleure maitrise des connaissances scientifiques. Les notions sont abordées au niveau lycée tout au plus et le niveau universitaire n'est jamais atteint. Le jury évalue dans le cadre de l'entretien, la capacité du candidat à maîtriser, à un niveau convenable et dans tous les domaines disciplinaires, le contenu scientifique abordé dans l'exposé et/ou le dossier de RAEP. Ce contenu scientifique part de l'exposé et/ou du dossier. Le **jury interroge le candidat dans les deux champs** : sciences de la vie et sciences de la Terre. L'analyse de l'échantillon proposé par le jury permet d'évaluer la connaissance d'objets biologiques ou géologiques réels par le candidat et sa capacité à en faire un objet intégré dans une démarche d'enseignement.

Exemples de matériel proposé à la session 2025

Cœur de mammifère disséqué / Fleur d'Angiosperme / Fragment de lichen / Echantillon de charbon / Echantillons de basalte et de gabbro / Echantillons de granite sain et de granite altéré (arène)

Au-delà des savoirs, c'est également la **logique de raisonnement scientifique** qui est testée et évaluée. Le jury apprécie les candidats qui, bien que ne connaissant pas la réponse à la question posée, sont capables d'un raisonnement, qui leur permettra de trouver des pistes de réponses.

Le jury rappelle que les connaissances scientifiques sont évaluées lors des deux parties de l'épreuve orale. La maitrise de ces notions ne se limite donc pas aux seules connaissances exposées dans la réalisation pédagogique du dossier de RAEP. Les candidats doivent impérativement maitriser les connaissances correspondant à l'ensemble des programmes.

3.3. La conception de situations d'enseignement

Le jury évalue la compétence du candidat à **bâtir une situation d'enseignement** qui permette à l'élève **d'acquérir les connaissances fixées** dans le sujet et de le **former aux savoir-faire et aux attitudes**. On attend donc que l'activité choisie, la place de l'élève au sein d'un groupe, sa socialisation et la posture de l'enseignant soient bien explicitées. L'entretien avec le candidat lui permet de préciser sa pensée, d'approfondir les enjeux d'une démarche ou de combler les manques de sa progression. Il n'y a pas de questions pièges. Ce n'est pas parce que le jury demande une précision sur un choix pédagogique ou un geste professionnel que le choix du candidat n'est pas pertinent.

Le vocabulaire pédagogique est souvent employé mais le discours reste très théorique sans réelle maîtrise ni mise en œuvre. Par ailleurs, il serait souhaitable **d'inclure davantage la démarche scientifique, l'expérimentation et l'usage du réel** dans les activités d'enseignement proposées.

Le jury attend également des candidats qu'ils utilisent davantage le contexte local et les spécificités de Mayotte dans leurs situations d'apprentissages.

Les sujets sont choisis pour correspondre au(x) niveau(x) déjà enseigné(s) par le candidat.

Le jury constate que certains candidats ne proposent pas une mais plusieurs activités. La plupart des candidats n'expose pas de démarche vraiment structurée. Les objectifs cognitifs et les compétences développés par l'activité proposée sont mal ou pas définis. La notion de démarche scientifique semble mal maîtrisée par la plupart des candidats ce qui ne permet pas de proposer une situation qui construit les concepts sous-jacents de manière rigoureuse. Les candidats doivent expliciter davantage la place des élèves dans les activités proposées afin de mettre en exergue leur exploitation en lien avec le sujet.

Il a été surprenant de constater que des sujets, pourtant choisis dans un niveau de classe dans lequel le candidat disait avoir enseigné, posaient des problèmes de connaissances scientifiques et des difficultés de délimitation en lien avec les programmes.

Le jury regrette que les échantillons proposés, bien qu'en lien avec les programmes du second degré, aient posé de nombreuses difficultés aux candidats, tant sur les aspects scientifiques que dans leur possible exploitation pédagogique. Le jury recommande aux candidats de parfaire leur culture naturaliste dans la perspective de cette épreuve.

3.4. L'évaluation au service des élèves

Si les différents types d'évaluation sont souvent connus des candidats, elles ne sont que trop rarement mises en lien avec la gestion de l'hétérogénéité et la montée en compétences des élèves. L'évaluation fait partie intégrante du parcours d'apprentissage de l'élève. Maîtriser l'évaluation signifie l'utiliser à bon escient, la construire de façon cohérente avec les objectifs fixés, la rendre explicite pour les élèves. **L'évaluation doit être envisagée au service des progrès des élèves.**

3.5. L'action au sein de la communauté éducative

Les missions de l'enseignant ne se résument pas à la transmission ni même à la construction d'un savoir au sein de la classe. Le jury apprécie la capacité décelée chez le candidat à **s'investir**

au sein de l'établissement, à aider **l'élève à construire son parcours au cours de sa scolarité**, dans ses relations avec l'équipe éducative, en lien avec l'organisation et le fonctionnement de l'établissement.

Le jury constate une méconnaissance trop fréquente des différents acteurs de l'École et de leurs missions respectives (CPE, assistant d'éducation etc.). Le jury a également constaté, à plusieurs reprises, des maladresses sur la place des responsables légaux dans les activités pédagogiques. A titre d'exemple, le jury rappelle que les responsables légaux ne sont pas habilités à refuser la participation d'un élève à une sortie scolaire obligatoire.

3.6. Le positionnement en tant qu'éducateur responsable et selon des principes éthiques

Dans le cadre de ses potentielles missions au sein d'une classe, le candidat peut être amené à aborder les **enjeux éducatifs** de l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre, la **gestion de classe**, la sécurité, les questions vives etc. Le candidat doit être capable de montrer en quoi l'enseignement qu'il dispense contribue à l'enseignement moral et civique, ou encore aux divers parcours éducatifs. Le jury constate que les candidats n'ont pas suffisamment réussi à expliquer en quoi les différentes activités proposées s'inscrivaient dans un parcours éducatif. Si certains candidats identifient des liens entre les séances proposées et les parcours impliqués (éducation à la citoyenneté, la sexualité, la santé, l'orientation etc.), une réflexion plus approfondie sur leur intégration et leurs apports pour les élèves est attendue.

Le jury évalue également l'ouverture générale des candidats, leur conception globale du métier d'enseignant. Le **jury s'appuie sur des situations concrètes** pour évaluer ces attitudes. La connaissance de l'organisation et du fonctionnement d'un établissement est indispensable. Elle peut concerner les différentes instances de consultation et de décision, les dispositifs, l'orientation, les différents projets, la vie scolaire, les questions de responsabilité, etc. Le jury peut également questionner le candidat sur la **transmission des valeurs de la République**, première mission de l'éducation nationale. Lors de l'entretien, des questions d'éthique et de responsabilité professionnelle pourront être abordées.

3.7. La qualité de la communication orale

Le jury apprécie la **qualité de la communication orale** en particulier la **maîtrise de la langue** et de la communication scientifique malgré le stress inhérent à la situation. Qu'il s'agisse de l'exposé ou de l'entretien, on attend du candidat qu'il réponde **avec honnêteté, discernement et précision**, en s'appuyant sur son expérience et en y portant éventuellement un regard critique.

Le jury prend en compte la **capacité d'écoute** et la **réactivité** du candidat. En effet, même si de nombreux candidats sont déjà en exercice, ils se destinent avec ce concours à passer deux ans en formation. Le jury évaluera donc la capacité du candidat à s'adapter à une situation pédagogique, à entendre les questions qui lui sont posées et à faire évoluer son discours lorsque l'opportunité lui en est donnée.

Le jury note une nette amélioration de la posture adoptée par les candidats au regard des sessions précédentes et encourage les futurs candidats à poursuivre sur cette voie.

REMERCIEMENTS

Les épreuves orales se sont déroulées entre le 16 et le 18 juin 2025

- au **lycée Bergson** (Paris) pour les candidats ayant composé en métropole ;
- et au **lycée Younoussa Bamana** (Mamoudzou, Mayotte) pour les candidats ayant composé à La Réunion et à Mayotte.

La présidence du jury remercie chaleureusement les personnels de direction des deux établissements, les collègues et les personnels techniques impliqués dans la mise en place des épreuves orales et de leur bon déroulement.

La présidence du jury tient aussi à remercier :

- les gestionnaires de la DEC de l'académie de Mayotte pour leur aide précieuse en cette année particulière pour le territoire mahorais ;
- la direction générale des ressources humaines (DGRH) qui organise le concours en particulier la gestionnaire de la section SVT, pour son adaptabilité, sa très grande disponibilité et sa bonne humeur en toutes circonstances.